

Envoi par courriel et par télécopie : (418) 644-8222

Québec, le 15 février 2011

Monsieur Denis Talbot
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
Questions complémentaires du 15 février 2011 (DQ35, n^{os} 1 et 2)

Monsieur,

En référence au projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen vous soumet les questions suivantes pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici le 17 février prochain compte tenu de ses travaux en cours.

Le promoteur estime que les refuges du parc régional du Massif-du-Sud sont situés dans un territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs et que le niveau sonore maximum pour ce territoire selon la note d'instructions serait de 55 dBA le jour et 50 dBA la nuit.

1. Veuillez préciser si ce territoire peut être considéré comme un territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs.
2. Sachant que le milieu ambiant est peu perturbé, quelles nuisances pourraient être observées par les utilisateurs des refuges du parc régional pendant l'été et pendant l'hiver pour les niveaux sonores projetés par le promoteur (DQ16.1), à savoir 33 à 46 dBA ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission